LP
F5012
1904
J75

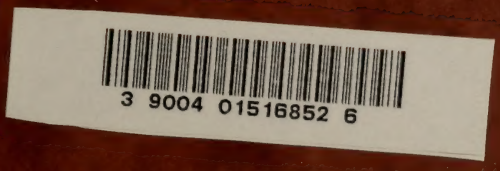

JOLIETTE

LP F5012
1904
J75

1207463

F5530

...JOLIETTE...

A Sa Grandeur

MGR JOSEPH-ALFRED ARCHAMBEAULT

Evêque élu de Joliette

Les 28 janvier et 23 juin 1904 seront deux dates gravées en lettres d'or dans l'histoire de Joliette, car elles annoncent deux évènements mémorables entre tous : la création d'un nouveau siège épiscopal et la nomination de son premier titulaire en la personne de Mgr Joseph-Alfred Archambeault, protonotaire apostolique, vice-gérant à l'archevêché de Montréal, vice-recteur de l'Université Laval, etc., etc.

Elles seront en même temps les premiers mots d'une histoire glorieuse pour la religion et la patrie. Car la création d'un diocèse est toujours une expansion des forces de la religion et un nouveau foyer où s'alimente la vie nationale d'un peuple.

Joliette-Archambeault ! voilà bien deux noms faits pour se rapprocher ; deux noms qui, de ce jour, deviennent inséparables puisque le Souverain-Pontife lui-même vient de sceller leur union !

L'œuvre du grand patriote et de l'éminent citoyen que fut l'honorable Barthélemy Joliette ; œuvre si modeste à son début, mais aujourd'hui si prospère, reçoit en ce jour une poussée vigoureuse dans ce geste si mémorable du doux Pontife qu'on appelle partout « le bon Pie X ». Elle atteint d'une façon merveilleuse les limites d'un épanouissement complet.

L'occasion est donc favorable à un court exposé historique et, pour me rendre à la bienveillante invitation de Mgr de Valleyfield, je ferai un bout d'histoire joliettaine que je dédie volontiers à Mgr l'évêque élu de Joliette.

***

Fonder une ville bien organisée — entreprise noble et quelquefois hasardée, en ce sens que ce but dépasse ordinairement les limites de la volonté d'un seul homme — bâtir une église, un collège, un presbytère, des moulins, des digues, un chemin de fer, un marché, deux superbes manoirs dont l'un devint la proie des flammes et l'autre, après avoir été la résidence du seigneur, se transforma en couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ; voilà bien ce qu'a fait notre héros, sans compter le défrichement des terres de sa seigneurie qu'il poursuivit sans cesse avec une activité dévorante !

Barthélemy Joliette naquit à Saint-Thomas de Montmagny, le 9 septembre 1789. Fils de Antoine Joliette, notaire, et de Catherine Faribault, il appartient à cette famille Joliette célèbre dans tout le Canada et dont la souche première se trouve séparée de lui par une suite de six générations.

Son père s'établit d'abord à Berthier-en-Haut où un de ses oncles, M. Basile Papin, était curé (1767 à 1784).

Comme son père, le jeune Joliette devint notaire et ouvrit son bureau à l'Assomption. Son étude ne tarda pas à être le rendez-vous de tous ceux que des affaires épineuses embarraissaient et qu'il sut toujours attirer à lui, par ses manières douces, calmes et frappées au coin de la plus scrupuleuse honnêteté.

Il fit les campagnes de 1812 et 1813 avec le titre de major. Mais entre temps, un autre champ de bataille s'ouvrait pour lui ; une autre conquête l'attendait au Manoir de Lavaltrie, dans une jeune, belle et noble fille de 18 ans, issue de l'hon. Gaspard Tarieu de Lanaudière et de S.-Antoinette Marganne de Lavaltrie, arrière petite-fille de l'héroïne de Verchères et héritière d'une brillante fortune et d'un grand nom.

Il fut député au Parlement de 1820 à 1822, et en 1838, il fut nommé membre du Conseil spécial qui précéda l'Union et qui dura deux ans. Enfin il fut appelé à siéger au Conseil législatif le 9 juin 1841, poste qu'il n'abandonna qu'à sa mort.

Au nom de M. Joliette, il faut en joindre un autre intimement lié à la fondation et à la prospérité de Joliette. On peut dire même que c'est la famille de

Lanaudière qui a fondé Joliette, puisque c'est grâce à l'alliance de M. Joliette avec une demoiselle de Lanaudière qu'il explora, un jour, la seigneurie qu'elle lui avait apportée en dot. Cette famille seigneuriale, y compris M. Gaspard de Lanaudière et dame Antoinette de Lanaudière, épouse de M. Pierre Léodel, mit sa fortune entre les mains du fondateur de l'Industrie (nom primitif de Joliette) et par son travail, son énergie, on peut aussi dire son génie, celui-ci donna une ville toute bâtie et bien organisée à son pays le Canada. C'était en 1823, remontant la rivière L'Assomption, à travers les épaisses forêts jusqu'à l'endroit où Joliette fleurit, le courageux colon fit abattre des arbres, bâtir un moulin, après avoir jeté sur la rivière bouillonnante et torrentueuse à cet endroit, une digue forte et puissante.

Dans l'espace de quelques années l'Industrie fut dotée de trois moulins et s'enrichit d'un beau manoir de 100 pieds par 40 qui encore aujourd'hui attire les regards du touriste et qui avait un pendant en tout semblable à lui-même, dans le manoir de M. Pierre Léodel ; tous deux furent construits en 1830.

Le manoir de M. Joliette est devenu en 1875 le pensionnat des Sœurs de la Congrégation, après avoir été fermé près de cinq ans, après la mort de Mme Joliette. Jamais maison d'éducation ne fut mieux choisie que ce manoir témoin de tant de sacrifices faits en vue de l'instruction, par les fondateurs de Joliette ! Au-dessus de ce couvent se balance majestueusement un magnifique orme qui ombrage et protège ce « Couvent des

Oiseaux » et qui est sans doute l'unique et fidèle témoin du premier défrichement de la forêt vierge.

***

Mais l'Insdustrie relevait encore de la paroisse de Saint-Paul (appelée le grand Saint-Paul par opposition au petit Saint-Paul ou l'Industrie) qu'une distance de trois milles séparait. M. Joliette favorisait également les intérêts de la religion et ceux de la patrie, et en 1841, il demande à son ami Mgr Bourget la permission de bâtir une église ; en attendant, il sollicite la faveur d'avoir la messe au moulin qui s'élevait à droite du manoir seigneurial.

Monseigneur le lui permit de bon cœur et en signant sa lettre le 8 décembre, Sa Grandeur disait : « J'espère que la Vierge sainte bénira ce village et qu'elle en fera un village de saints ». La messe fut dite pendant deux ans, de 1841 à 1843, dans les mansardes de ce moulin dont une cloche ornait le clocheton. Cette cloche servit deux ans aux usages sacrés, puis en 1846, M. Joliette en fit don au collège qu'il venait de bâtir. Ce fut la première cloche de l'Industrie comme aussi du collège où elle servit plus de trente ans. Comme elle avait gagné ses épaulettes par un bon et loyal service et qu'à la guerre elle avait contracté une félure, elle fut reformée et mise en congé au musée du collège.

M. Joliette prépare donc les matériaux de l'église qu'il veut bâtir et dès le mois de juin 1842, Mgr l'évêque de Montréal descendit à l'Industrie pour y bénir la première pierre de l'édifice qui fut achevé en 1843.

Avec ses 110 pieds de long, ses 32 de haut et ses 50 pieds de large, cette église passait pour élégante et confortable. En douze mois seulement ce temple était prêt, pourvu de vases sacrés, d'ornements de toute sortes don nés en bonne partie par les seigneurs eux-mêmes.

Mgr l'évêque de Montréal, par un décret canonique en date du 23 décembre 1843, reconnut la paroisse de l'Industrie et la plaça sous le vocable de Saint-Charles Borromée, patron de Mme Joliette (Charlotte de Lanaudière). Le décret civil porte la date du 16 juin 1845. Mais il manquait un complément au temple sacré ; il fallait une voix au clocher, mais une voix puissante capable de résonner jusqu'aux limites de la paroisse. Il fallait des cloches et ce fut la famille de Lanaudière — M. Gaspard, sa sœur Mlle Almésime, et leur tante Mme Léodel (Antoinette de Lanaudière) — qui combla cette lacune en donnant trois belles cloches coulées en Angleterre et de la valeur de 1200 piastres.

Après cinquante-quatre ans il y eut à Joliette, le 3 juin 1897, une bénédiction de deux nouvelles cloches par Mgr J. M. Emard, évêque de Valleyfield. Cette fois, ce fut l'hon. juge G. Baby et son épouse qui donnèrent la grosse cloche du poids de 1900 livres. A la vérité, la famille Lanaudière ne voulait pas laisser à d'autres le soin de fournir les cloches à l'église de Joliette ; tout le monde sait bien que l'hon. juge Baby est lui-même petit-fils d'une demoiselle de Lanaudière, (Marie-Anne, épouse de l'hon. Frs Baby).

La deuxième de ces cloches ne fut que remise au

moule et c'est M. le curé de Joliette qui versa le prix de la refonte.

***

Le plan de M. Joliette se dessine rapidement, il est vrai, mais n'est pas encore tout exécuté : la religion a son sanctuaire, mais la science n'a pas encore le sien. Il fait donc bâtir un collège en pierre de 80 pieds par 38, à deux étages, et demande à Mgr l'évêque de Montréal d'en confier la direction à une communauté religieuse ; ce qui fut fait en 1847 à l'arrivée des premiers Clercs de Saint-Viateur.

Mgr Prince, évêque de Martyropolis, coadjuteur de Mgr l'évêque de Montréal, fit la bénédiction du collège en 1846 et dit, en finissant son discours : « En quittant ce collège, j'emporte dans mon cœur la douce pensée qu'il ne cessera de prospérer et qu'il deviendra plus tard une des plus florissantes maisons de cette province ».

Mgr Prince parlait en prophète ; ses paroles se sont réalisées de point en point et le collège fait la gloire de son fondateur.

Notons en passant que le nom de notre collège, qui lui fut donné par Mgr Bourget « son parrain », selon la spirituelle et très juste expression de feu l'avocat A. McConville, est le « collège Joliette » non pas le collège de Joliette, comme on se plaît à l'appeler tous les jours. Voyons les documents officiels qui viennent de ce collège : programmes, palmarès, rapports, comptes-rendus, en-têtes de lettres, sceau de la Corporation, médailles, attestations, certificats, diplô-

mes, etc., etc., et nous chercherions en vain le collège de Joliette, tandis qu'on trouve à chaque page, « le collège Joliette, » à Joliette.

Quand la ville de Joliette n'existait pas, alors qu'il n'y avait que le village de l'Industrie, le collège se nommait déjà « le collège Joliette » à l'Industrie.

Reprenons notre récit interrompu par une remarque pleine d'à-propos.

***

Mais l'Industrie se trouvait encore isolée des centres de commerce et des voies de transport. M. Joliette voulut la mettre en communication avec le fleuve éloigné d'elle de quatre lieues et il bâtit pour cela en 1848, son chemin de fer pour la construction duquel il dépensa plus de $55,000.00. Ce chemin, malgré sa lenteur proverbiale, fut la clef du succès de Joliette, mais devint fatal à M. Joliette par la maladie mortelle qu'il y contracta.

Ce fut le deuxième réseau de chemin de fer dans la province ; le chemin de Laprairie à Saint-Jean l'avait précédé de quelques années.

***

Qui n'admirerait la générosité de M. Joliette, son désintéressement, son amour de la religion et de l'éducation dans toutes leurs œuvres ? L'église, la sacristie, le collège et leurs terrains avaient coûté plus de 28,000.00 dollars desquels il faut retrancher seulement la somme de 733.00 piastres fournies par les paroissiens.

Après tout cela, il veut lui-même tenir les comptes de

la fabrique jusqu'en 1849. Puis quand tout l'établissement religieux fut terminé et débarrassé de dettes, il en fait don pur et simple à la religion et à l'éducation par l'entremise de Mgr Bourget, son premier pasteur. Ce fut le 3 février 1850, peu de temps avant sa mort qu'il offrit ce don précieux à Mgr Bourget, après l'avoir fait ratifier par la famille de Lanaudière. Mgr l'évêque de Montréal, à cette scène grandiose d'un seigneur qui offre à Dieu un temple magnifique bâti de ses deniers et à la patrie un collège pour la formation de la jeunesse, laissa parler son cœur et dit : « Quoique ce don soit gratuit et sans aucun espoir de redevance, cependant l'église fera chanter chaque année, une messe le jour de la Saint-Charles, pour Mme Joliette, et le collège une autre, le jour de la Saint-Barthélemi, pour le généreux donateur. » Et il termina par cette apostrophe : « M. le Seigneur, Mme la Seigneuresse, la bouche ne doit s'ouvrir dans l'église que pour louer Dieu, mais la reconnaissance est un devoir de la religion ; je puis donc m'en acquitter dans le lieu saint et l'offrir à Dieu comme un hommage qui lui appartient et dont il est jaloux » !

M. Joliette ne devait plus rester longtemps sur la terre.

***

Quelque temps avant sa mort, il envoie son cocher monté sur le superbe équipage du château, chez le plus humble prêtre des environs, le bon et vénérable Messire J.-Romuald Paré, curé de Saint-Jacques de l'Achigan pour le prier de venir au manoir Seigneurial. Mais M. Paré, si humble et si ennemi de tout faste, ne veut pas

monter dans un si beau carosse ; il fait atteler son cheval sur sa petite charrette et il va recevoir les dernières confidences de M. Joliette et le fortifier pour son grand voyage de l'éternité.

Mgr l'évêque de Montréal descendit à l'Industrie pour rendre les derniers devoirs à son ami et il fit l'éloge du défunt en répétant les paroles de saint Ambroise dans l'oraison funèbre de Théodose : « J'ai aimé ce héros miséricordieux et clément et c'est pourquoi je le pleure du fond de mes entrailles. J'ai aimé cet ami ; mes prières et mes larmes ne cesseront point d'être offertes au ciel, pour qu'il soit introduit dans la véritable terre des vivants. »

Voici l'acte de sa sépulture : « Ce 25 juin 1850, nous, Ignace Bourget, évêque de Montréal,avons inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de l'hon. Barthélemy Joliette, membre du Conseil législatif de cette province et Seigneur de Lavaltrie, décédé le 21 du courant à l'âge 62 ans »..... ....

Joliette reconnaissante a naguère élevé un monument à son fondateur, tout près du manoir seigneurial, sur la place Renaud. (Du nom de Ad. Renaud, avocat, et en ce temps maire de Joliette).

Mme de Joliette survécut longtemps à son époux ; elle ne décéda que le 28 janvier 1871.

Il appartenait vraiment a l'église de Montréal, si liée à celle de Joliette, de bénir les tombeaux de ces deux bienfaiteurs de la religion. C'est M. Ed.-Chs Fabre, chanoine de la Cathédrale, qui fut chargé de présider aux funérailles de Mme Joliette, dont voici l'acte de sépul-

ture : « Ce 30 janvier 1871, par nous, prêtre soussigné, chanoine de la cathédrale, a été déposé dans le charnier, après un service solennel, pour être tranporté au printemps dans un tombeau placé dans la cave de l'église de cette paroisse, le corps de dame Charlotte de Lanaudière co-seigneuresse de Lavaltrie, épouse de feu l'hon. B. Joliette, sa généreuse coopératrice dans la fondation de la ville de Joliette, ainsi que de l'église, du collège, du couvent et du noviciat des Clercs de Saint-Viateur, en la dite ville de Joliette, décédée avant hier, âgée de 75 ans et 5 mois.

Ed-Chs. Fabre, ptre, chan. »

***

En vertu de la générosité de M. Joliette et de l'acte de donation du 3 février 1850, la Fabrique de Joliette se trouvait dans une condition différente des autres fabriques du diocèse ; l'église, la sacristie et le presbytère appartenaient à l'évêque de Montréal. Il en fut ainsi jusqu'au 26 mars 1902, où fut sanctionnée une loi pourvoyant à l'établissement d'une fabrique et à l'élection de marguilliers, ainsi qu'à l'abandon ou remise par la Corporation épiscopale de Montréal à l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Charles Borromée, de tous ses droits et privilèges.

Le Conseil d'aministration, en force depuis la fondation de la paroisse, cessa d'exister et fut remplacé par un bureau ordinaire de Fabrique composé de M. le curé et

de trois marguilliers, qui furent les avocats Tellier et Dugas et M. D. Cornellier.

Mais par le fait même de l'érection de Joliette en évêché, la Fabrique ainsi constituée par la loi de 1902, cesse d'exister et de droit est remplacée par l'évêque. La clause 13e du bill spécial le déclare expressément.

***

Avec les années, cette église que la piété de M. Joliette avait élevée pour le naissant village de l'Industrie se trouva de plus en plus petite et insuffisante pour les besoins de la population que l'établissement du fondateur attirait chaque jour. La question de bâtir s'imposait ; après de longs pourparlers, on s'adressa à la législature de Québec et deux bills autorisant le prélèvement de 51,000 dollars sur les propriétés passèrent à la Chambre.

Les travaux commencèrent en 1889 ; l'église actuelle mesure 180 pieds par 80, est en pierre à bosse et de taille et fut aussitôt terminée à l'intérieur comme à l'extérieur.

M. le curé avait raison d'en être fier ; c'était une belle cathédrale avec son chœur majestueux, ses douze rangées de stalles, ses riches et gracieux autels brillants d'or et de sculpture, ses beaux ornements que la piété des fidèles voulut fournir elle-même.

Au-dessus du maître autel brille un beau tableau qui nous montre saint Charles Borromée, accompagné d'un clerc, distribuant la sainte communion aux pestiférés de

Milan. Ce tableau que nos yeux d'écolier ont si souvent admiré, paraît avoir une grande valeur artistique et M. le curé a très bien fait de lui rendre sa place au rétable de l'autel principal. L'église était donc entièrement finie, lorsque le 16 sept. 1901, un ouragan terrible vint saisir le clocher dans un effroyable étreinte, l'arracher de sa base et l'étendre tout son long sur le pinacle du temple, au toit duquel il démeura suspendu.

On procéda aux travaux les plus urgents commandés par les architectes, l'église à l'intérieur fut mise en sûreté de manière à éviter tout danger de panique. Les choses en sont là pour le moment. Mgr l'évêque de Joliette saura bien, secondé par la bonne population de la ville épiscopale, faire face à la position et honneur aux circonstances. On compte sur lui !

M. Beaudry, avec son conseil de Fabrique, acheta il y a quelques années un terrain propice, sur les bords de la rivière L'Assomption, à une vingtaine d'arpents de l'église, pour en faire un cimetière qui aujourd'hui par ses embellissements fait l'orgueil de la ville.

La construction du presbytère plus urgente encore que celle de l'église fut faite en 1879 et 1880 par le R. P. Lajoie. C'est une bâtisse (le futur évêché comme on le disait déjà dans le temps) en pierre de rang, à quatre étages, de 65 pieds de long par 42 de large.

***

Malgré ses 61 ans d'existance, Joliette n'est qu'à son quatrième curé. M. Ls. Neyron, français, ne resta que 10 mois, en 1843.

M. Antoine Manseau, chanoine de Montréal et vicaire général de Mgr Bourget, fut curé de 1843 à 1864. Le R. P. P. Lajoie C. S. V., lui succéda et demeura à ce poste jusqu'au 24 novembre 1880. Il est aujourd'hui Supérieur Général des Clercs de Saint-Viateur, réfugié en Belgique depuis son expulsion de France par le gouvernement Combes. Malgré les 79 ans le P. Lajoie est vigoureux et est en ce moment en visite au Canada où il lui sera donné d'assiter à la consécration épiscopale de l'évêque de Joliette, laquelle doit se faire à Joliette le 24 août prochain, fête patronale du fondateur de la ville.

M. Prosper Beaudry, V. F., a dirigé la paroisse avec un grand succès depuis le départ du P. Lajoie à nos jours.

***

Joliette possède, outre le collège et le couvent de la Congrégation Notre-Dame, le noviciat des Clercs de Saint-Viateur bâti sur un vaste terrain superbement embelli, donné par M. Joliette; une magnifiqne école pourvue de toutes les améliorations; une Ecole industrielle construite en 1884 par M. Beaudry, à l'aide d'une somme d'argent léguée à cette fin par M. Ed. Scallon, riche citoyen de Joliette; un hôpital tenu par les Sœurs de la Providence, fondé en 1855 et maintenu par les dons de MM. Joliette, Manseau, Scallon, Eusèbe Asselin (Hospice Saint-Eusèbe) et les aumônes des Joliettains.

A cet hospice est jointe une magnifique église dédiée à Notre-Dame de Bonsecours élevée sur les ruines de la

toute petite chapelle en bois, blanchie à la chaux, célèbre comme lieu de pèlerinage.

Il y a, non loin du cimetière, une jolie chapelle en brique dite de Saint-Joseph qui sert aux élèves de l'Ecole industrielle. Douze cents jeunes gens et jeunes filles trouvent place dans ces maisons où l'instruction leur est distribuée avec soin.

Le collège Joliette se distingue par ses très vastes proportions ; sa chapelle monumentale que « l'apôtre du Sacré-Cœur » comme Mgr l'archevêque a nommé le R. P. C. Beaudry, C. S. V., a fait jaillir du sein de la terre par ses prières et sa foi vive : sa cour de récréation classée à bon droit, parmi les plus belles qu'on puisse imaginer, avec plus de 3,000 arbres plantés par les soins du R. P. C. Beaudry, de regrettée mémoire, qui fut directeur ou supérieur de ce collège près de 40 ans. Le Père Beaudry mourut le 3 mai 1904, juste au moment de voir la réalisation de l'un de ses plus chers désirs : la nomination d'un évêque pour Joliette.

***

La population de Joliette se monte à près de 6,000 âmes ; les protestants n'y comptent que pour une très minime part. Joliette est bien bâtie en brique ; ses rues sont larges et régulières, plantées d'arbres et très propres sur leurs lits de terre jaune.

Il s'y trouve huit avocats, huit notaires et six médecins, plus de cinquante maisons de commerce, deux marchés, deux fonderies, des moulins de toutes sortes, une

manufacture de papier, deux manufactures de tabac, une manufacture de gâteaux secs et de sucrerie, deux manutures d'instruments aratoires, des briqueteries, des carrières magnifiques, exploitées sur une grande échelle, grand nombre de chaufours, un système de lumière électrique en opération depuis 1889, le téléphone, deux banques et une prison. On voit qu'il ne manque rien de ce qui touche à la civilisation.

***

Les moyens de communication y sont très faciles : le Pacifique, le Châteauguay-Nord et le Grand-Nord donnent un service irréprochable et peuvent amener à Joliette les habitants des quarante paroisses qui l'environnent puisqu'ils arrivent eux-mêmes des quatre points cardinaux.

***

Le diocèse de Joliette renferme les comtés de Joliette, Berthier, Montcalm et quatre paroisses du comté de L'Assomption. Ce qui forme en tout quarante paroisses et une mission reparties comme suit : treize paroisses dans Joliette : Joliette, Saint-Paul, Sainte-Elisabeth, Sainte-Mélanie, Saint-Ambroise, Saint-Thomas, Saint-Félix de Valois, Saint-Jean de Matha, Saint-Alphonse, Sainte-Béatrice, Saint-Côme, Sainte-Emélie, Saint-Cléophas ; douze paroisses et une mission dans Berthier : L'Ile-Dupas, Lavaltrie, Lanoraie, Berthier, Saint-

Cuthbert, Saint-Barthélemi, Saint-Gabriel, Saint-Norbert, Saint-Michel des Saints, Saint-Damien, Saint-Zénon, Saint-Ignace de Loyola et la mision de Saint-Edmond ; onze paroisses dans Montcalm : Saint-Jacques de l'Achigan, Saint-Esprit, Saint-Alexis, Saint-Liguori, Sainte-Julienne, Rawdon, Chertsey, Saint-Calixte de Beauport, Sainte-Marie-Salomé, Notre-Dame de la Merci et Saint-Emile ; et quatre paroisses dans le comté de L'Assomption : Saint-Henri de Mascouche, Saint-Roch, Saint-Lin et L'Epiphanie.

***

Ces paroisses sont desservies par un clergé de près de cent prêtres, parmi lesquels il faut compter douze Pères de la Congrégation de Saint-Viateur que Mgr Bourget amena d'Europe en 1847 à la demande de M. Joliette.

En parlant des Clercs de Saint-Viateur et de M. Joliette, un trait vient se placer sous ma plume : Un jour le supérieur et fondadeur des Clercs de Saint-Viateur, le R. P. Querbes, de Vourles, près de Lyon, en reconnaissance des bienfaits de la famille seigneuriale, envoie à Mme Joliette une magnifique étoffe de soie des fabriques de Lyon pour s'en faire une robe : Mme Joliette accepte ce don avec joie, mais ne veut pas l'employer à son usage ; elle en fit confectionner une chape blanche qu'elle envoya gracieusement à l'église de sa paroisse.

Quatre communautés d'hommes et six communautés de femmes travaillent à l'éducation des enfants et aux

soins des malades dans le futur diocèse. Les Clercs de Saint-Viateur ont cinq maisons à Joliette et des établissements à Berthier, à Lanoraie et à Saint-Barthélemi ; les Frères de l'Instruction chrétienne ont une maison à Mascouche ; les Frères de Saint-Gabriel à Saint-Jacques de l'Achigan et ceux du Sacré-Cœur à Saint-Lin et à Saint-Cuthbert, ce qui fait douze établissements. Les Sœurs de la Congrégation sont à Joliette et à Berthier ; les Sœurs de la Providence à Joliette, Sainte-Elizabeth, Lanoraie, Saint-Paul, Mascouche et Saint-Thomas ; les Sœurs de Sainte-Anne à Saint-Jacques, Saint-Ambroise, Saint-Esprit, Rawdon, Saint-Gabriel, Saint-Cuthbert, Saint-Norbert et Saint-Félix de Valois : les Sœurs de Jésus et Marie à Saint-Lin, Saint-Roch, Saint-Barthélemi, L'Epiphanie, Saint-Jean de Matha ; les Sœurs de Sainte-Croix à Saint-Liguori ; et les Sœurs des SS. CC. de Jésus-Marie au collège, en tout vingt-trois établissements.

Ce territoire est divisé en quatre vicariats forains dont les titulaires sont : M. Beaudry pour le comté de Joliette ; MM. Sylvestre et Dupuis pour Berthier ; M. Dubois pour Montcalm.

Il n'y avait autrefois dans toute la province que trois districts judiciaires ; Québec, Trois-Rivières et Montréal ; puis on a porté le nombre à sept et enfin, en 1857, le pays fut divisé en vingt districts qui furent proclamés le 6 mars 1858.

Celui de Joliette comprenait les paroisses de Joliette, Montcalm et L'Assomption, et Richelieu avait le comté de Berthier, mais depuis le 15 janvier 1898, le comté de

Berthier fait partie du district judiciaire de Joliette. Joliette a donc sa cour supérieure depuis 1858 et depuis ce moment les honorables juges Bruneau, Olivier, Mathieu, Cimon, Taschereau, Globensky et deLorimier se sont succédés sur le banc.

Le diocèse de Joliette est compris dans le territoire qui formait autrefois les anciens comtés de Warwick et de Leinster. Le comté de Warwick est devenu plus tard le comté de Berthier qui à son tour, en 1853, s'est divisé en deux, sous les noms de Berthier et Joliette. Celui de Leinster fut changé en celui de L'Assomption qui, lui aussi, en 1853 a formé L'Assomption et Montcalm.

Le diocèse de Joliette est susceptible d'agrandissement si la colonisation marche de l'avant du côté du Nord. Il n'y a pas de doute que la présence d'un évêque ne soit un bien et une Providence pour ces terres qui ne demandent qu'à s'ouvrir pour recevoir de nombreux colons.

Après avoir été l'Industrie 41 ans, ce village devint la ville de Joliette en 1864. Depuis 40 ans, elle eut pour maires MM. deLanaudière, G. Baby, Ed. Guilbault, A. Fontaine, Ed. McConville, A. Renaud et M. Tellier, le maire actuel.

Voilà en quelques pages l'histoire de Joliette ; elles montreront la noble origine de cette jeune ville et les nobles vertus de ceux qui furent ses fondateurs !

Par A. C. D., Saint-Clet.

Juillet 1904

(Extrait de la *Revue ecclésiastique* de Valleyfield)